

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00133

**CREATION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL
REMARQUABLE (SPR) DE LA COMMUNE DE SAINT-GALMIER**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 10 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 87
Nombre de pouvoirs : 26
Nombre de voix : 113

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. André CHARBONNIER représenté par Mme Françoise GUILLOT,
M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,

RECU EN PREFECTURE

Le 31 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230323-D20230013310

Date de mise en ligne : 31 mars 2023

M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Laura CINIERI donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à Mme Solange MORERE,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Luc BASSON, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Gérard TARDY, Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MARS 2023

CREATION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE LA COMMUNE DE SAINT-GALMIER

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune Saint-Galmier en date du 19 juin 2001 prescrivant la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint-Galmier en date du 13 juin 2005 ayant approuvé la création de la ZPPAUP ;

Vu l'article D.631-5 du Code du patrimoine, créé par Décret n°2017-456 du 29 mars 2017 - art. 5, relatif à la loi LCAP du 07 juillet 2016,

Conformément à l'article L.631-3 du Code du patrimoine, l'élaboration ou la révision du Site Patrimonial Remarquable (SPR) s'accompagne de la constitution d'une instance consultative multipartenariale, appelée Commission Locale, chargée du suivi et de la mise en œuvre du futur Plan de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine (PVAP), qui est le document règlementaire du Site Patrimonial Remarquable,

Cette commission locale est informée régulièrement de l'avancement du projet de PVAP et apporte son avis et sa validation aux différentes étapes de son élaboration.

Cette instance comprend :

- des membres de droit :
 - le Président de la commission qui peut être le Président de Saint-Etienne Métropole ou le Maire de Saint-Galmier, par délégation,
 - le Maire de Saint-Galmier, s'il n'est pas le Président,
 - le Préfet,
 - le Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
 - l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

- trois collèges, composés en nombres égaux (5 maximum par collège soit 15 membres maximum au total) et pour chacun des membres nommés, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions :
 - un tiers d'élus au Conseil Métropolitain,
 - un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine,
 - un tiers de personnalités qualifiées.

Après avoir consulté le Préfet qui a agréé cette nouvelle Commission Locale, il est proposé la composition suivante de la Commission Locale du SPR de Saint-Galmier avec 9 membres titulaires et de 9 membres suppléants :

- Président : Monsieur Gaël PERDRIAU

Les membres de la commission locale du SPR de Saint-Galmier proposés sont :

- Au titre des élus de Saint-Etienne Métropole :
 - Titulaire : Monsieur Gilles THIZY (Vice-Président de Saint-Etienne Métropole en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière),
Suppléante : Madame Nadia SEMACHE, (Conseillère Métropolitaine déléguée auprès de Gille THIZY, Adjointe à la commune de Saint-Etienne en charge de l'emploi et de l'insertion),
 - Titulaire : Monsieur Robert KARULAK (Vice-Président de Saint-Etienne Métropole en charge du patrimoine et du tourisme),
Suppléant : Monsieur Daniel TORGUES (Conseiller Métropolitain délégué auprès de Monsieur Robert KARULAK, Maire de Sainte-Croix-en-Jarez),
 - Madame Solange MORERE (Conseillère Métropolitaine et 2^{ème} adjointe à la commune de Saint-Galmier),
Suppléant : Monsieur Pascal GONON (Conseiller Métropolitain délégué auprès de Gilles THIZY et Maire de la Gimond).
- Au titre des représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :
 - Monsieur Daniel DUCROS, Président de l'Association les amis du Vieux Saint-Galmier, Suppléant : Monsieur Frédéric PAILLAT,
 - Monsieur Jacques VERRIER, Vice-Président de l'Association du Groupe archéologique de la Loire (GRAL),
Suppléant : Monsieur Eric CLAVIER,
 - Monsieur Georges PERRIN, Association de la Diana à Montbrison,
Suppléant : Madame Martine FONT.
- Au titre des personnalités qualifiées :
 - Monsieur Robert BELOT, Directeur du Département des études en Patrimoines et Paysages Culturels de l'Université Jean Monnet (UJM),
Suppléant : Monsieur Luc ROJAS, enseignant chercheur au laboratoire Environnement Ville et Société de l'Université Jean Monnet (UJM),
 - Monsieur Cédric LIBERT, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne (ENSASE),
Suppléant : Monsieur Jorn GARLEFF, responsable du champ histoire à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne (ENSASE),
 - Monsieur Edouard VINDRY, Architecte du Cabinet Vindry Archi,
Suppléant : Madame Fany REYNAUD, architecte du Cabinet Vindry Archi.

Un projet de règlement intérieur devra être approuvé lors de la première tenue de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable de Saint-Galmier.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve la constitution et la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Saint-Galmier, telle que proposée ci-dessus.**

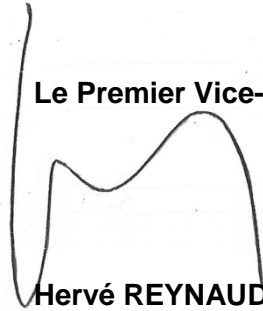
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD